AAADOR
8°DEL780(21)

UNE TRADUCTION FRANÇAISE

DE LA

« DIANA » DE MONTEMAYOR

Le manuscrit 591 de la bibliothèque de Besançon consiste en un petit volume de 160 feuillets de papier, dont l'écriture est celle que l'on employait dans la période moyenne du XVI[e] siècle (1). Il est intitulé (fol. 1) : « La belle Diane de Montemaior, traduicte d'espagnol en françois. »

Au verso du titre, se lit un dizain, composé par le traducteur, suivi de la devise « Repos en travail », et signé d'un monogramme où se reconnaissent les lettres P, V et B.

Au folio 2, commence une épître dédicatoire qui débute par cette adresse : « A sa dame, le translateur très humble salut. » Le nom de la dame est donné, suivant la mode du temps, par un sonnet acrostiche (fol. 5 v°) :

> Mon bien est faulx, mon mal est véritable.
> Au plus beaul jour de l'âge florissant,
> Repos je n'ay ; mon cueur va périssant :
> Jusques à la mort mon mal sera durable.

(1) Voir le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France ; Départements*, t. XXXII ; *Besançon*, par A. Castan, t. I, p. 349, 350.

ECOLE BIBLIOTHÈQUE DES CHARTES

Et moy qui suis l'unicque misérable,
Dame, n'as-tu pitié d'un languissant ?
Eslargir la à mon rigoureux chant,
Beaucoup feras et œuvre charitable.

O amour fort, mais faible la vigueur !
N'attendés donc que la force surviène.
Il seroit mieux pour éviter rigueur,

Et ne perdras ce qu'est tien, plus que mienne.
Regarde donc le torment que j'endeure
Et desormais ne me sois plus si dure.

En réunissant les initiales de ces quatorze vers, on a : « Marie de Bonière ». Les lois du sonnet ont obligé l'auteur à modifier, ici, l'orthographe du nom qui, régulièrement, devait comporter seize lettres. Ces seize lettres se retrouvent dans une devise anagrammatique qui suit le poème : *Raison mère de bien* = Marie de Bonnières.

Le V initial de l'épître dédicatoire renferme un écu en losange *écartelé : aux 1er et 4e, vairé ; aux 2e et 3e, fretté.* C'est le blason de la famille de Bonnières, mais on originaire de l'Artois (1), qui a tenu un rang distingué, aux

(1) La localité dont cette famille tirait son nom est aujourd'hui une commune du département du Pas-de-Calais (arrondissement de Saint-Pol, canton d'Auxy-le-Château). Les Bonnières ont possédé, avec la seigneurie de ce village, celles de la Thieuloye (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny) et de Souastre (même département, arr. d'Arras, cant. de Pas-en-Artois). Ils se disaient issus des comtes de Guines dont ils portaient les armes *(vairé d'or et d'azur)*, et dont ils ont fini par prendre le nom et le titre. Devenus les héritiers des seigneurs de Souastre, — vers la fin du XIVe siècle, — ils ont écartelé leur blason primitif des armoiries de Souastre qui étaient : *de sinople fretté d'argent*, comme il se voit par les sceaux de Jean de Souastre (1364) et de Baudouin, sire de Souastre (1388 et 1390), et par la description donnée dans l'*Armorial* du héraut Navarre (G. Demay, *Catalogue des sceaux de la collection Clairambault*, nos 8676-8678 ; — *Armorial de France, de la fin du XIVe siècle*, publié par Douët d'Arcq, p. 77, no 1138, où on lit *Sonatre*, pour *Souatre*). Sur les sceaux de Guillaume, seigneur de Bonnières, chevalier, chambellan du Roi et du duc de Bourgogne, bailli de Hesdin, de 1398, 1407, 1414, 1415 et 1422, l'écu est écartelé d'un vairé et d'un fretté, comme celui qui figure dans notre manuscrit (Douët d'Arcq, *Inventaire de la Collection de sceaux des*

Pays-Bas, sous la domination espagnole (1). Le texte même de l'ouvrage débute par un D, orné d'une sphère armillaire sur le support de laquelle on lit le monogramme M B. (fol. 7).

La couverture du volume est doublée par une lettre signée « J. de Malpas » (2), écrite, à Anvers, le 14 juin 1564, et adressée « A Mons. Mons. Bordey, gentilhomme de Madame de Parme, etc., mon bon s^r^, à Bruxelles, en la maison de Monseig^r^ le Ill^me^ cardinal de Granvelle. »

*
* *

L'ouvrage dont nous avons ici la traduction, — une traduction très incomplète, puisqu'il manque les deux derniers

---

archives de l'Empire, n° 1476 ; — Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 63 ; — du même, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 1873 ; — Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, n^os^ 703, 704, où le nom est écrit *Bonyer*). Plus tard, les Bonnières ont renoncé aux deux quartiers de Souastre ; depuis la seconde moitié du XVI^e^ siècle, ils n'ont plus porté que le vairé (Bibliothèque nationale, Dossiers bleus 111, dossiers 2757, 2758 ; Cabinet d'Hozier 53, dossier 1354. — L. Cavrois-Lantoine, article *Souastre*, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, arrondissement d'Arras, t. II, p. 218).

(1) Voir le « Mémoire justificatif des charges et emplois possédés par les seigneurs de Hames et de Bonnières, dressé par dom Estienne Lepez, religieux de Saint-Vast » (Bibl. nat., Dossiers bleus 53, dossier 1354), et le *Nobiliaire des Pays-Bas*, par D. S. D. H. (Vigiano), t. I, p. 110, 163, 450, etc.

(2) Jean Bourrelier, dit de Malpas, écuyer, fils de Renobert Bourrelier, seigneur de Malpas (près Quingey) et de Germigney, capitaine de Rochefort, et de Pierrette de Boisset, fut l'un des protégés du cardinal de Granvelle qui lui fit obtenir, en 1574, la charge de trésorier du Roi à Dole (Archives du Doubs, B 1086 ; — Guillaume, *Histoire de la ville de Salins*, t. II, p. 34). La collection Granvelle, à la Bibliothèque de Besançon, renferme de nombreuses lettres de ce personnage. Dans la table du *Catalogue* des manuscrits de cette Bibliothèque, il est désigné, à tort, comme chantre de Malines. C'est son frère, Renobert Bourrelier, dit de Malpas, docteur ès droits, chanoine de Cambrai, doyen de la chapelle du château de Quingey, prieur de Fouchécourt, etc., qui fut pourvu de l'office de grand chantre de la cathédrale de Malines, grâce aux bons offices du cardinal de Granvelle, de qui il était le maître d'hôtel ; il mourut à Malines le 4 avril 1572 (Guillaume, *op. cit.*, t. II, p. 32).

livres et un tiers environ du précédent, — est l'œuvre d'un Portugais qui écrivait en castillan (1), Georges de Montemór, connu sous le nom espagnol de Montemayor. Ce personnage, né dans une condition modeste, sut faire apprécier ses talents artistiques, et obtint, à la cour d'Espagne, un emploi de musicien. Il servit, en cette qualité, les infantes Marie et Jeanne, filles de Charles-Quint, et Philippe II qu'il paraît avoir suivi dans ses voyages en Angleterre et aux Pays-Bas. Il mourut le 26 février 1561, en duel, à ce que l'on croit.

Montemayor a écrit en prose et en vers. Son œuvre la plus célèbre est celle qui est ici traduite, la *Diana*, roman pastoral dans lequel l'auteur a inséré quelques épisodes des aventures qui lui étaient réellement arrivées. Ce livre, publié, pour la première fois, à Valence, sans date, mais probablement vers 1559 (2), obtint un succès extraordinaire. On en a fait une trentaine d'éditions espagnoles. On l'a traduit en français, en latin, en anglais, en hollandais, en allemand. On lui a donné plusieurs continuations (3) et on l'a imité en diverses langues (4).

---

(1) L'usage d'écrire en castillan était fort répandu, au XVI[e] siècle, chez les écrivains portugais (Voir J. Fitz Maurice-Kelly, *Littérature espagnole*, traduction Davray, p. 211). Montemayor ayant vécu en Espagne, il est naturel qu'il ait écrit dans la langue de ce pays.

(2) On a cru longtemps que cette édition, non datée, avait dû paraître vers 1542. Mais, comme il y est fait allusion au veuvage de l'infante Jeanne, il est certain qu'elle n'a pu être publiée avant 1554, année de la mort de Jean de Portugal, que cette princesse avait épousé (P. Salvá y Mallen, *Catálogo de la biblioteca de Salvá*, t. II, p. 168 ; — G. Schœnherr, *Jorge de Montemayor*, p. 24, 80-83 ; — H. A. Rennert, *The spanish pastoral romances*, p. 9).

(3) J.-F. da Silva, *Diccionario bibliographico portuguez*, t. IV, p. 173 et suiv. ; Supplément, par B. Aranha, t. XII, p. 180 et suiv. — Barbosa de Pinho Leal, *Portugal antigo e moderno*, t. V, p. 520, 521. — F. de Sá de Miranda, *Poesias*, publ. par C. Michaelis de Vasconcellos, p. 653-657, 848. — G. Schœnherr, *op. cit.*, *passim*. — H. A. Rennert, *op. cit.*, p. 6 et suiv.

(4) Des imitations de la *Diana* qui ont été faites en France, il semble

Notre traducteur a pris de grandes libertés avec le texte original (1). Il en a résumé certains passages. Ailleurs, il a intercalé des allusions à ses propres amours. Ainsi, le *Canto de Orfeo*, où Montemayor célébrait les beautés espagnoles de son temps, se trouve allongé des vers suivants :

Bien que d'Espagne ne soit Marie de Bonnière,
C'est elle (2) de ce rang,
Et méritoit sur tous que fusse la première
Honorée de mon chant.
Voy ce port, voy sa majesté divine,
Voy ce maintien royal.
Dedans son cueur prend vertu sa racine.
Si ce cueur fut loyal,
Amour faict qu'il soit sévère
A qui plus fort le révère :
Jaloux de sa beaulté, luy seul en veult jouyr
Et faict que de l'amant ne veult plaincte ouyr.

*
* *

Marie de Bonnières, qui est désignée, de plusieurs façons, comme la personne à qui fut dédiée la traduction, comme la dame des pensées du traducteur, apparte-

---

que la première en date soit celle qui se reconnaît dans la *Pyrénée et pastorale amoureuse*, de François de Belleforest, publiée en 1571 ; la plus célèbre se trouve dans l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé. En Angleterre, Philippe Sidney s'est inspiré du roman de Montemayor dans l'*Arcadia* qu'il a fait imprimer en 1590. On a dit que Shakespeare avait tiré d'un épisode de la *Diana* le sujet des *Two gentlemen of Verona ;* mais le fait est discutable (E. Baret, *Histoire de la littérature espagnole*, 2e édit., p. 505 ; — H. Körting, *Geschichte des französischen Romans im XVII. Jahrhundert*, t. I, p. 64, 65, 113 ; — H. A. Rennert, *op. cit.*, p. 6, note 13, et 21 ; — J. Fitz Maurice-Kelly, *Littérature espagnole*, trad. Davray, p. 213 ; — G. Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, p. 167, 168, 344).

(1) Il dit, dans l'épître dédicatoire (fol. 4) : « A la traduction de toute l'histoire, en tous les sept livres. je n'ay suyvy l'original, comme plusieus aultres font, ayant obmis en aulcuns endroictz et augmenté en aultres, puisque c'est matière où n'est requise si scrupuleuse observance. Seulement n'ay prins de l'autheur, en la pluspart de son histoire, que le subject. »

(2) Pour « s'est-elle » (si est-elle).

nait au monde de la cour des Pays-Bas. Son père, Jean de Bonnières, seigneur de Souastre, gouverneur d'Arras, avait été gentilhomme des archiduchesses-gouvernantes Marguerite (1) et Marie (2); sa mère, Jeanne de Lannoy, dame d'honneur de ces deux princesses. Elle-même remplissait l'office de demoiselle d'honneur auprès de la reine de Hongrie, lorsqu'elle épousa, le 5 février 1546, Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse en Franche-Comté (3), qui devint, en 1551, commissaire général des montres aux Pays-Bas, et qui mourut vers 1557 (4).

---

(1) Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, veuve de l'infant Jean d'Espagne et du duc de Savoie Philibert le Beau, fut nommée gouvernante des Pays-Bas, par son père, le 18 mars 1506, et mourut, à Malines, le 1er décembre 1530.

(2) Marie d'Autriche, fille de Philippe le Beau, veuve de Louis, roi de Hongrie et de Bohême, nommée, par Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, le 3 janvier 1531, quitta le pouvoir lors de l'abdication de l'Empereur, en 1555.

(3) Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières.

(4) Marie de Bonnières était, par héritage de sa famille maternelle, dame d'Ogimont, du Mortier et des Deux-Treilles. Elle fit son testament, à Bruxelles, le 6 septembre 1601, et mourut vers 1605, laissant un fils, Gérard de Marnix, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont et des Deux-Treilles, et plusieurs filles.

Son mari, Jacques de Marnix, était fils de Jean de Marnix. Celui-ci, originaire de la Tarentaise, suivit aux Pays-Bas Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, et devint, avec le titre de secrétaire et trésorier général de cette princesse, son principal ministre. Il acquit une fortune assez considérable pour pouvoir prêter à Charles-Quint, en une fois, le 17 juillet 1536, une somme de 300,000 livres. Jacques de Marnix fut créé chevalier, par Charles-Quint, le 3 novembre 1543; nommé, le 12 octobre 1551, commissaire général des montres aux Pays-Bas, il prit part, en 1552, aux opérations conduites en France par le comte du Rœulx, et accomplit, en 1553, une mission en Angleterre, avec Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, et Simon Renard. D'un premier mariage avec Marie de Hamericourt, il avait eu deux fils : Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, et Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, qui ont joué un rôle considérable dans l'insurrection des Pays-Bas (Bibl. nat., Dossiers bleus 111, dossier 2758, fol. 1 v°, 2; Cabinet d'Hozier 228, dossier 5958, fol. 4; — Th. Varin, *Nobiliaire*, à la Bibl. de Besançon, ms. 1187, p. 353-355; — [Vigiano], *Nobi-*

La correspondance du cardinal de Granvelle, conservée à la Bibliothèque de Besançon, renferme quelques lettres écrites à ce prélat par la veuve du seigneur de Toulouse, en 1564 et 1565 (1), et bon nombre d'autres, datées des deux mêmes années, où il est parlé d'elle (2). Ces dernières sont de Pierre Bordey.

Pierre Bordey était un gentilhomme de noblesse récente et de fortune très modeste. Né, vers 1528 (3), de Jean Bordey l'aîné, de Vuillafans (4), et de Guillemette Perrenot (5), il fit

---

liaire des Pays-Bas, t. I, p. 84, 103 ; — J. Le Charpentier, *Histoire généalogique de la noblesse des Païs-Bas*, 3e partie, p. 278, 767 ; — A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*, t. VI, p. 78, 79 ; — *Biographie nationale* de Belgique, articles *Marnix (Jacques de)*, *Marnix (Jean de)*, *Marnix (Philippe de)*.

(1) Collection Granvelle, t. XVI, fol. 214 ; t. XVIII, fol. 109 ; t. XX, fol. 37.

(2) T. XI, fol. 3, 124 ; t. XII, fol. 201 ; t. XIII, fol. 232, 338 ; t. XIV, fol. 190 v°, 357 ; t. XV, fol. 29 v°, 116, 266 ; t. XVI, fol. 245 v° ; t. XVII, fol. 232 ; t. XVIII, fol. 21 v°, 109, 114 v°, 328 v° ; t. XX, fol. 37, etc.

(3) Morillon écrivait de lui au cardinal de Granvelle, le 10 octobre 1568 : « Il y a XL ans sur la teste » (*Les Noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal, narration faite au cardinal de Granvelle par son cousin germain Pierre Bordey*, publ. par A. Castan, extrait des *Mémoires couronnés et autres mémoires* de l'Académie royale de Belgique, tome XLI (1888), p. 24, note 3).

(4) Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans.

(5) Jean Bordey, l'aîné, fils de honorable homme Jean Bordey, de Vuillafans, et de Jacquette Bouhelier, est mentionné, le 29 mars 1510 (1511, nouveau style), dans le testament de son grand-père Huguenin Bouhelier, de Cernay (Archives de la maison de Laubespin, *Inventaire des testaments de l'officialité de Besançon*, p. 1163). Il devint maître d'hôtel de Nicolas Perrenot de Granvelle qui, dit-on, le fit anoblir (Bibl. de Salins, ms. 69, fol. 232 v° ; — R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 118). De son mariage avec Guillemette Perrenot (proche parente du garde des sceaux), sont issus : 1° François, chanoine de Besançon en 1535, archidiacre de Salins en 1540, mort le 13 septembre 1560 ; 2° Charles, chanoine de Besançon en 1547, archidiacre de Gray en 1564, mort le 10 octobre 1570 ; 3° Pierre, de qui nous parlons ici ; 4° Jeanne, mariée à Pancras Bonvalot, parent du cardinal de Granvelle. D'un second mariage, contracté avec Guillemette Vurry, Jean Bordey, l'aîné, eut un autre fils, appelé aussi Jean, qui fut lanspessade en la gar-

ses études à Louvain, avec Charles et Frédéric Perrenot de Granvelle, ses cousins, puis s'engagea, fort jeune, dans les troupes de Charles-Quint. Il n'avait que dix-neuf ans quand il prit part à la campagne, dirigée par l'Empereur contre les protestants d'Allemagne, qui se termina par la bataille de Mühlberg. Il combattit à la journée de Saint-Quentin, et ne quitta le service militaire qu'en 1559 (1). A cette époque, il fut placé, par les soins d'Antoine Perrenot de Granvelle, alors ministre tout-puissant, dans la maison de Marguerite d'Autriche, à qui son père, Philippe II, venait de remettre le gouvernement des Pays-Bas (2). Lorsque, en 1564, le cardinal de Granvelle dut abandonner le pouvoir et s'éloigna de Bruxelles, Bordey s'offrit à le tenir au courant des événements (3), et eut, dès lors, avec lui une

---

nison de Dole, châtelain de Saint-Hilaire et de Châteauvieux-lez-Vuillafans. Ce Jean a continué la famille. Ses derniers descendants en ligne masculine se sont éteints au XVIII[e] siècle ; c'étaient les enfants de Jean-Charles de Bordey et de Barbe Othenin : 1° Pierre de Bordey, major de la place d'Huningue, décédé en cette ville, le 27 avril 1728, après avoir légué sa fortune à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon ; 2° Jeanne-Anne de Bordey, qui mourut le 19 mars 1737, veuve de Jean-François Chandiot, vicomte mayeur de Besançon. M[me] Chandiot était une personne lettrée ; elle entretenait des relations avec les Précieuses (Archives du Doubs, G 196, 197, 2151, 2153, 2203 ; — Arch. municipales de Besançon, Registres paroissiaux de Saint-Pierre, 1737, fol. 7 ; — Arch. de l'hôpital de Besançon, BB 197-207 ; — Bibl. de Besançon, ms. 601, fol. 73, 81 v° ; — A. Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, p. 20, 27 ; — *Les noces d'Alexandre Farnèse*, publ. par A. Castan, p. 22, 24, 29 ; — Rathery et Boutron, *Mademoiselle de Scudéry*, p. 327, 332 ; — A. Estignard, *Le Parlement de Franche-Comté*, t. I, p. 262).

(1) Lettres de chevalerie accordées à Pierre Bordey, par Philippe II, le 20 mars 1584 (Arch. de l'hôpital de Besançon, BB 196).

(2) « Depuis seroit-il aussi esté retenu pour gentilhomme de la bouche de nostre très chère et bien amée bonne seur, la duchesse de Parme et de Plaisance, durant sa régence en nosd. pays d'Embas » (*Ibidem*).

(3) Bordey écrit à Granvelle, le 18 mars 1564 : « Je la [Sa Seigneurie illustrissime] supplie très humblement me vouloir employé par deçà, durant son absence, espérant, en tout ce qu'elle m'employera, y rendre telle

correspondance très active. En 1565, il fit partie de la mission envoyée en Portugal pour chercher la princesse Marie, fiancée au prince de Parme, fils de la gouvernante des Pays-Bas (1). Le « Discours du voyaige de la princesse de Portugal et de ceulx qui l'allèrent querre », que, à son retour, il a écrit pour Granvelle, a été publié par Castan (2).

En 1567, Marguerite d'Autriche renonça au gouvernement (3). Sa maison fut licenciée et Bordey se trouva sans emploi officiel. Il se rendit en Franche-Comté, puis alla rejoindre le cardinal à Rome. Il revint dans notre pays, en 1570, et s'y occupa, avec beaucoup de zèle, de la gestion des biens de son illustre parent. Thomas Perrenot de Chantonnay étant mort, en 1571, l'une des charges qu'il cumulait, la moins importante peut-être, celle de capitaine et prévôt de Faucogney (4), échut, grâce encore à la protec-

---

diligence que Sad. Seigneurie illustrissime en aura contentement; en attendant ce commandement, quel qu'il soit, je prendray ceste hardiesse de l'advertir, par toutes les commodités quil me seront offertes, de ce quil se passera par deçà, durant son absence, et y continueray tousjours aultant discrettemeut qu'il me sera possible, si tel est son vouloir qu'ainsi je le fasse » (Bibl. de Besançon, collect. Granvelle, t. X, fol. 199).

(1) Alexandre Farnèse, fils d'Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, et de Marguerite d'Autriche, avait été fiancé, par les soins de sa mère et de son oncle Philippe II, à Marie, fille d'Édouard de Portugal, duc de Guimarães. La mission chargée d'aller chercher la princesse à Lisbonne et de l'amener aux Pays-Bas quitta le port de Flessingue le 12 août 1565, et revint à Middelbourg le 2 novembre. Le mariage fut célébré, à Bruxelles, le 11 novembre (*Les noces d'Alexandre Farnèse*, publ. par A. Castan, p. 53, 74).

(2) Le récit de la mission a été écrit par Bordey, à Bruxelles, le 8 décembre 1565. C'est le principal des documents qu'a réunis Castan dans la notice intitulée : *Les noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal* (p. 52-88).

(3) Marguerite d'Autriche obtint d'être relevée du gouvernement, le 13 octobre 1567.

(4) Thomas Perrenot, né à Besançon, le 9 juin 1521, de Nicolas Perrenot et de Nicole Bonvalot (A. Castan, *Monographie du palais Gran-*

tion de Granvelle, à Pierre Bordey. Ce fut pour lui l'occasion d'un mariage avantageux (1). Il épousa, par contrat du 16 février 1576, Jeanne de Courbessain (2), veuve de Claude de la Villette, seigneur de Nancuise, issue d'une ancienne famille alsacienne, établie, depuis le début du XV^e^ siècle, dans les Vosges franc-comtoises (3).

---

velle, p. 30), mourut dans sa ville natale (et non à Spire ni à Anvers, comme on l'a dit), le 13 février 1571 (Archives municipales de Besançon, BB 33, fol. 19 v°). Il avait été seigneur de Chantonnay, Maîche, Oricourt, Scey, Maizières, Grandvelle et le Perrenot, comte de Cantecroy, chevalier d'Alcantara, gentilhomme de la bouche de Charles-Quint, maître d'hôtel de Philippe II, chambellan de l'archiduc Maximilien (l'empereur Maximilien II), capitaine de Besançon pour le roi d'Espagne, pardessus des sauneries de Salins, ambassadeur en France, en Allemagne et en Angleterre. ([Dom Prosper Lévesque], *Mémoire pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 182 et suiv.; — Ch. Weiss, *Notice préliminaire*, en tête des *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, dans la collection des *Documents inédits*, publ. par le Ministère de l'instruction publique, t. I, p. XI, XII; — *Biographie nationale* de Belgique, t. XVII, col. 59). L'office de capitaine et prévôt de Faucogney lui avait été accordé en mai 1569 (Collect. Granvelle, t. XXVII, fol. 31; — L. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 558, n. 3).

(1) *Les noces d'Alexandre Farnèse*, p. 25-28.

(2) Contrat passé par-devant François de Montoiche, tabellion général (Archives de l'hôpital de Besançon, BB 196). — Après la mort de Pierre Bordey, Jeanne de Courbessain épousa, en troisièmes noces, Jean-Claude de Munans, seigneur de Laissey; elle mourut sans postérité, en 1600 (Enquête de 1603, sur sa succession, Archives du Doubs, Parlement, pièce non cotée ; — Dumontet de la Terrade, *Nobiliaire* manuscrit, article *Courbessain*).

(3) On a prétendu que la famille de Courbessain avait porté d'abord le nom de Parisot, et devait celui sous lequel elle est connue à un château voisin de Faucogney (L. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*, t. I, p. 183 ; — J. Gauthier, *Armorial de Franche-Comté*, dans l'*Annuaire du Doubs*, 1879, p. 66). C'est une double erreur. Parisot n'a été que le prénom de deux membres de cette famille. Il n'y a jamais eu de château de Courbessain aux environs de Faucogney. Courbessain est une altération de Kolbsheim, nom d'une localité d'Alsace (Bas-Rhin, arr. de Strasbourg, cant. de Schiltigheim), où les ancêtres des Courbessain tenaient un fief dès le XIII^e^ siècle. Huguenin de Kolbsheim, écuyer, ayant épousé Catherine, fille de Henri Le Clerc, prévôt de Faucogney, et de Nicole de Corravillers, se fixa, au

C'était une riche héritière. Son père, Claude de Courbessain, était mort, lui laissant la belle terre du Saulcy (1) et divers fiefs disséminés dans l'étendue de la baronnie de Faucogney (2). Dans les successions de sa mère, Véronne de Pierrefontaine, et de sa tante, Charlotte de Pierrefontaine (3), elle devait recueillir, un jour, les seigneuries de Verchamp (4), de Saint-Julien-lez-Morey (5), de Fuans (6), de Flangebouche (7) et maints autres domaines (8).

Bordey fut connu, depuis lors, sous le nom de « Monsieur du Saulcy ». En récompense de ses services, Philippe II lui accorda des lettres de chevalerie, le 20 mars

---

commencement du xv[e] siècle, dans la seigneurie de Faucogney, où lui-même et ses descendants ont été connus sous le nom francisé de Courbessain, écrit aussi : Corbessen, Corbessein, Corbesseint, Corbessain, Corbessaint, Courbessaint, etc. (Archives de la famille de Chauvillerain, lettres patentes de Philippe le Bon, du 1[er] septembre 1433; — Arch. de la Côte-d'Or, B 389; — Arch. du Nord, B 728; — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. II, p. 143, 265, 405, 433, 440, 654, 678, 684; — Kindler von Knobloch, *Das goldene Buch von Strassburg*, p. 34, 158).

(1) Haute-Saône, arr. et cant. de Lure, comm. de Saint-Germain.

(2) A Corravillers, à Breuche et autres lieux (Arch. du Doubs, B 640, fol. 96, B 2991; Parlement, Amont, 340, fol. 234 v°, 344, fol. 81).

(3) Charlotte de Pierrefontaine, veuve de François de Vionnet, seigneur de Champdivers, et femme de Hugues de Grammont, institua Jeanne de Courbessain héritière de tous ses biens sis au comté de Bourgogne, par testament fait à Delle, le 15 novembre 1581 (Archives nationales, K 2128). Charlotte et Véronne de Pierrefontaine étaient filles de Jean de Pierrefontaine, seigneur de Verchamp, et de Catherine de Tavannes.

(4) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon.

(5) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey.

(6) Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine.

(7) *Ibidem*.

(8) Entre autres des fiefs sis à Arguel et à Beure (Doubs, arr. de Besançon, cant. de Besançon sud), à Saules (arr. de Besançon, cant. d'Ornans), à Vercel (Doubs, arr. de Baume-les-Dames, chef-lieu de canton), à Épenouse (cant. de Vercel), à Orchamps-Vennes (arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine) (Arch. nat., K 1800; — Arch. du Doubs, B 642, fol. 30; B 2490, 2991, 3065; — Abbé Narbey, *Les hautes montagnes du Doubs*, p. 232).

1584 (1). Il mourut à Besançon, sans postérité légitime, dans la seconde moitié de mai 1586 (2), quatre mois avant le cardinal qu'il n'avait jamais cessé de servir (3).

* * *

Les lettres que Pierre Bordey adressait à Granvelle, en 1564 et en 1565, renferment de fréquentes allusions à la passion qu'il avait conçue pour Mme de Toulouse. Depuis 1559 ou 1560, il faisait à cette dame une cour assidue. Elle lui marquait de l'estime et se plaisait à sa conversation. Mais, si elle entretenait chez lui l'espoir d'un mariage, elle

---

(1) Arch. de l'hôpital de Besançon, BB 196.

(2) Par son testament, fait, à Besançon, le 16 mai 1586, par-devant Jean Alviset, notaire, « Pierre Bordey, chevalier, seigneur du Saulcy, Verchamps, etc. », déclare vouloir être inhumé en l'église de Vuillafans. Il lègue à sa femme tous les immeubles acquis durant leur mariage, divers meubles, entre autres « tels libvres françois que bon luy semblera, » à prendre dans sa librairie, le cheval qu'il a récemment acheté, et, en jouissance viagère, sa vaisselle d'argent. Il laisse à sa fille naturelle, Esther, 2,500 fr., plus 200 fr. payables le jour de ses noces ; — à son frère, Jean Bordey, 200 livres tournois de rente, plus des vêtements ; — à son neveu, Charles Bordey, tous ses livres latins ; — à son cousin, François de Grammont, abbé de Faverney, haut-doyen du chapitre de Besançon, deux écuelles de porcelaine garnies d'argent ; — à son cousin, Jacques de Saint-Mauris, abbé de Goailles, deux autres écuelles de porcelaine garnies d'argent, avec sa muscade en forme de gobelet ; — à son neveu, Pierre de Constable, seigneur de Boulot, ses armes, et ceux de ses habits dont il n'a pas disposé antérieurement. Il fait divers legs à la veuve de Renaud Tornand, à Pierre Tornand, docteur ès droits, et à ses domestiques. Il institue héritière universelle Claude Bonvalot, sa nièce, femme du sieur de Boulot, à condition que, si elle a deux enfants mâles, l'un d'eux prendra le nom et les armes de Bordey.

Ce testament fut publié à l'officialité de Besançon, le 29 mai 1586 (Arch. de l'hôpital de Besançon, BB 196).

(3) Le 25 juin 1584, Bordey rendait hommage, entre les mains du comte de Champlitte, gouverneur de la province, au nom du cardinal de Granvelle, pour diverses terres mouvant du comté de Bourgogne (Arch. du Doubs, B 640, fol. 96-100). Par son testament, il ordonne de restituer, aussitôt après son décès, « tous et quelconques les meubles que j'hay eu par cy-devant et dont je suis chargé à lad. maison de Granvelle, avec le cabinet qu'est en mad. maison de Vuillaffans ».

se dérobait à tout engagement formel (1). Au cardinal, qui aurait vu avec plaisir son cousin contracter une aussi belle alliance, elle écrivait, le 10 février 1565 : « Pour le présent, je ne luy veulx riens prometre ny aseurer, et pour bonnes considérasions, et non pour chose qu'il aye fet ou dyt dont je deuse avoir mécontentement ; car, depuis qu'il est ycy demeuré, jamais home ne se conduit mieulx qu'il a fet et plus vertueusemeut, dont j'en ay eulx ung très gran contentement ; mais au tamps quil court pour le présent, je ne suys délybérée de luy faire aultre réponse (2). »

Bordey crut qu'il pourrait triompher des hésitations de Marie de Bonnières en faisant appel à des arguments de droit. Il estimait que les relations qu'il avait eues avec elle créaient entre eux des obligations réciproques (3). Il pensa vaincre toute résistance en mettant sous les yeux de Mme de Toulouse un factum où étaient exposées les raisons qu'ils avaient, l'un et l'autre, de se considérer comme engagés « per verba de futuro ».

« Je me détermina, écrit-il au cardinal de Granvelle, le 6 juillet 1565 (4), de mectre par escript ce que me sembloit me pouvoir lyer avecq elle, sans rien desguiser, ny dissimuler, ny inventer, ains selon la vérité déduire le tout, pour la descharge de ma conscience. Ce que j'ay faict, et le tout à nom de personnes incongneues, afin que per-

(1) Il écrit au cardinal, le 15 novembre 1564, que Mme de Toulouse atermoie « sont escoulés quatre années » (Collect. Granvelle, t. XV, fol. 116), et, le 13 février 1565 : « Il y a cinq ans que j'atendz » (*Ibid.*, t. XVI, fol. 245 v°).

(2) Collect. Granvelle, t. XVI, fol. 214.

(3) Si l'on en croit Bordey, Marie de Bonnières aurait pensé avant lui qu'il pouvait y avoir entre eux des engagements définitifs. « Elle m'a dit autresfois à moy-mesmes, écrit-il au cardinal, que je ne me pouvois marier, et que si je le voulois faire, elle y mectroit empeschement » (Lettre du 24 juin 1565. Collect. Granvelle, t. XVIII, fol. 328 v°).

(4) Collect. Granvelle, t. XVIII, fol. 21 v°.

sonnes n'en sceut rien, comme l'on ne sçait, ny ne vouldrois qu'on sceut. Et a veu ce mien escript Vulmarus, professeur de Louvain (1), au bas duquel de sa main il a escript et soubsigner de son nom ces propres mots : « Secundum ea que proponuntur, videtur mihi subscripto, salvo meliori judicio, hic esse vinculum matrimoniale, nec licere uni vel alteri parti resilire, vel aliud matrimonium contrahere, propter promissionem fidei factam per virum nobilem mulieri nobili, etc. » D'aultres personnes docte, j'ay heu la mesme résolution. »

Mme de Toulouse se refusa obstinément à rien entendre, « encoires, dit Bordey, qu'amiablement je lui remonstrois que ce n'estoit pour aultre effect sinon pour veoir si j'avois rien mis en avant quil fut hors de vérité, afin que, le me faisant entendre, je fisse tout selon son vouloir, car s'estoit le mien de le suyvre, la priant d'avantaige et l'assheurant que je ne réfuterois nulle raison du monde qu'elle adméneroit en avant quil pourroit désobliger nostre foy (2). »

Elle était fatiguée de trop longues instances. Elle jugea offensant le procédé qui, en effet, manquait de discrétion, et elle signifia son congé au prétendant maladroit. Un mois après le départ de Bordey pour le Portugal, elle écrivait à Granvelle : « Il ne me sera jamais de riens... Qu'il aie à me lécer à repos, » et elle priait le cardinal de lui notifier sa résolution (3).

---

(1) Ulmer Bernaerts, né à Eecke (Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenvorde), vers 1520, professeur de droit canonique à l'Université de Louvain, mort en cette ville, le 23 janvier 1571 (V. Andreas, *Fasti academici studii generalis Lovaniensis*, p. 189 ; — J. Molanus, *Historiæ Lovaniensium libri XIV*, publ. par X. de Ram, p. 479, 480, 548, 630 ; — E. Coemans, article dans la *Biographie nationale* de Belgique, t. II, p. 274).

(2) Lettre du 6 juillet 1565, citée plus haut.

(3) Lettre du 14 septembre 1565 (Collect. Granvelle, t. XX, fol. 37).

***

Connaissant l'aventure, je me suis demandé si notre traduction de la *Diana* n'était pas l'œuvre de Pierre Bordey. La réponse à cette question se tire d'une simple comparaison d'écritures. Le manuscrit est de la même main que les lettres, écrites et signées par Bordey, que renferme la collection Granvelle.

Pierre Bordey est donc le traducteur du roman de Montemayor. Le monogramme, qui constitue la seule signature que porte le manuscrit, est facile à expliquer. Il se compose des lettres P et B, réunies par un V ; pour en saisir le sens, il faut les disposer en cet ordre : P, B et V, et lire : Pierre Bordey, de Vuillafans.

Il était naturel que le traducteur employât, pour former la couverture du volume, une lettre qu'il avait reçue de Jean de Malpas.

Nous savons que les amours de Bordey et de M^me^ de Toulouse ont duré de 1559 ou 1560 à 1565. C'est entre ces dates qu'a été composé l'ouvrage (1).

Pierre Bordey n'avait aucun talent littéraire. Son style est lourd et fort incorrect. Ses vers sont très faibles. Granvelle disait qu'il n'avait point de lettres (2). Lui-même était sans prétentions (3). S'il a écrit, ce n'a pas été pour prendre

---

(1) Il est donc antérieur de plusieurs années à la publication de la plus ancienne traduction française connue de la *Diana*, imprimée à Reims, en 1578.

(2) Bonnet Jaquemet, « superintendant » des affaires du cardinal, étant mort, Granvelle écrivait, le 3 août 1580, à Jacques de Saint-Mauris, prieur de Bellefontaine, que la « superintendance » ne pouvait être donnée à Bordey, parce que celui-ci n'avait « ni lettres ni pratique » (Bibl. de Besançon, collect. Granvelle, t. LXXXIII, fol. 214).

(3) « Vous demandez doncq, dit-il à M^me^ de Toulouse, que je poursuive à traduire l'histoire de la belle Diane, de laquelle, ces jours passez, j'avois commencé le premier livre. En quoy, certes, je doubte fort que, si j'accomplis vostre désir, que je n'en reçoipve vergongne, pour n'estre mon stile suffisant à pouvoir contenter vos divines oreilles,....

rang parmi les prosateurs et les poètes ; ç'a été pour se distraire, pour s'imposer quelque application à l'étude de l'espagnol (1), pour plaire à sa dame et pour servir le cardinal, son protecteur.

---

excusant ce que vous y trouverés du terroir de Bourgongne, lequel je n'ay peu encoires tant estrangé de moi que je n'en ay laissé couler plusieurs motz en ce discours » (Épître dédicatoire, en tête de la traduction de la *Diana*, fol. 4, 5).

(1) « L'ayant premièrement commencé tant pour donner quelquefois repos à mes pensées que pour m'exercer en langaige espagnol » (*Ibid.*, fol. 3 v°).

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.